



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pêche dans le Léman en 2014: une richesse bien exploitée

La Commission internationale de la pêche dans le Léman s'est réunie à Onex (GE) le 8 octobre 2015. Avec plus de 1300 tonnes de poissons capturés, l'année 2014 compte parmi les 3 meilleurs tonnages enregistrés depuis l'année record 1975.

En 2014, 9577 pêcheurs de loisirs (+ 839 permis annuels) et 146 pêcheurs professionnels ont pratiqué leur activité sur le Léman. Le tonnage total de captures, toutes espèces confondues, s'élève à 1332 tonnes. L'année 2014 constitue ainsi la troisième année la plus productive depuis quarante ans. La pêche professionnelle représente l'essentiel des captures (94 %) avec 1250 tonnes de poissons pêchés.

Deux espèces forment la majeure partie du résultat de la pêche lémanique: le corégone, plus communément appelé « féra », et la perche, représentant à eux deux plus de 90% des captures totales. Les effectifs de féra (976 tonnes) constituent le plus gros tonnage enregistré pour cette espèce dans l'histoire de la pêche au Léman. En dépit de l'abondance de la féra, les deux états ont pris des mesures réglementaires pour prévenir une surexploitation de la ressource.

Il est réjouissant de constater l'augmentation tant attendue des effectifs capturés de truite (+ 24 %) et d'omble-chevalier (+ 36 %), soit les meilleurs tonnages enregistrés au cours de la dernière décennie. La Commission se réjouit et encourage les efforts consentis d'une part pour la revitalisation des eaux et, d'autre part, pour le repoissonnement spécifique de l'omble-chevalier.

Les captures d'écrevisses américaines, considérées comme invasives, atteignent quant à elles plus de huit tonnes en 2014. Ce chiffre démontre que les pêcheurs professionnels actifs sur le Léman ont désormais su prendre conscience du potentiel de cette nouvelle ressource.

La Commission a finalisé le prochain règlement quinquennal (2016-2020) sur la pêche dans le Léman. Parmi les changements marquants, citons encore la prise de mesures visant à protéger l'omble-chevalier ou encore la baisse des contingents de repeuplement de la truite, motivée par un taux élevé de reproduction naturelle.

L'ouverture de la pêche des salmonidés a par ailleurs été fixée au 17 janvier 2016.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 octobre 2015

DTE, Frédéric Hofmann, chef de la section Chasse, pêche et surveillance, Direction générale de l'environnement, 079 237 42 53, 021 557 86 49.